



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 18788

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution de la taxe professionnelle versée par les entreprises. Il souhaiterait connaître, pour les cinq dernières années, le montant moyen en francs de la taxe professionnelle versée par les entreprises selon leur taille.

Texte de la réponse

Hormis le cas où le plafonnement de la cotisation à la valeur ajoutée trouve à s'appliquer, le chiffre d'affaires des entreprises n'est pas un élément pris en compte pour l'établissement des cotisations de taxe professionnelle. Par ailleurs, une même entreprise peut être redevable de plusieurs cotisations en fonction du nombre de ses établissements au titre desquels les impositions sont établies. Dans ces conditions, les éléments statistiques détenus par la direction générale des impôts ne permettent pas de déterminer directement et d'une manière suffisamment fiable une cotisation moyenne selon la taille des entreprises, notamment sur une aussi longue période.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18788

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4865

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6547